

RÈGLES ADMINISTRATIVES - COURS DE VÉLO DE MONTAGNE (GROUPE)

INSCRIPTION

- Aucune place n'est mise de côté sans paiement.
- Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité avant le début de l'activité via la boutique en ligne.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- Après le début de l'activité, l'inscription d'un participant ne peut être transférée à une autre personne.
- Le participant doit avoir atteint l'âge minimum requis au début de l'activité, soit d'être âgé de 7 ans lors du premier cours.
- À tout moment, un employé du GPAT peut faire une vérification de preuve de résidence. S'il y a constat qu'il y a eu une fausse déclaration sur le lieu de résidence, des frais excédentaires de 15% de la facture seront imposés.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu d'inscription. Celui-ci confirme le statut d'inscription et fournit les informations pertinentes en lien avec le cours.
- Suite à une modification de votre inscription, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Le paiement des réservations des cours de vélo de montagne se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone.

ÉQUIPEMENT REQUIS

- Un vélo de montagne à vitesse (5-6 vitesses minimum), un casque et une gourde pour mettre de l'eau tout simplement.
- Il est de la responsabilité des parents de faire vérifier le vélo avant les cours afin d'avoir un vélo en bon état de fonctionner.



HORAIRE DES COURS

-Les cours se tiennent les lundis de 18h30 à 19h30 du 31 mai au 15 juillet 2021 ou les jeudis du 3 juin au 17 juillet 2021, beau temps, mauvais temps.

-Advenant qu'il y ait des orages, les cours seront reportés à une date ultérieure. Dans le doute, visitez notre site web ou communiquez avec nous au 450 471-1933 pour confirmer la tenue des cours.

REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT

-Aucun remboursement ne sera accordé après le début de la session de cours.

-Si vous annulez pour des raisons de santé (autre que la Covid-19), sur présentation d'un billet médical, nous vous rembourserons au prorata des cours non suivis moins 25\$ de frais administratifs.

-Vous pouvez annuler une inscription au maximum 48 heures avant le premier cours de la session. Un remboursement sera effectué, moins des frais administratifs de 25\$. Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation demandée dans les 48 heures précédant le premier cours ou une fois la session commencée.

-Dans le cas d'un remboursement, celui-ci sera fait directement sur la carte utilisée pour faire le paiement en ligne. Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est présent avant que vous puissiez voir le montant sur votre carte de crédit.

-La direction du GPAT se réserve le droit de reclasser un participant.

-La direction du GPAT pourrait annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants. Les personnes inscrites seront alors contactées par téléphone avant le début des cours.

-Le GPAT se donne le droit d'annuler le service de cours de vélo prévu en cas de situation extraordinaire empêchant la possibilité d'offrir adéquatement le service. Dans un tel cas, l'inscription sera remboursée en intégralité et aucuns frais administratifs ne seront déduits.

-Aucun transfert d'activité ou reprise de cours ne peut être effectué à la demande du participant après le début des cours.

-Le participant a la responsabilité de s'assurer de la tenue du cours en cas de risques d'orage, par le site web, par la page Facebook du GPAT ou en vérifiant ses courriels. En cas d'annulation, le cours sera reporté à la semaine suivante.



-Le GPAT se réserve le droit d'annuler ses cours à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Dans le cas échéant, aucuns frais administratifs ne seront retenus. Si la session de cours est déjà commencée, le remboursement se fera au prorata des cours restants.

-Si vous souhaitez annuler vos cours pour une des raisons en lien avec la Covid-19, veuillez nous contacter. Chaque situation sera gérée au cas par cas.

- Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.
- Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

ÉTAT DE SANTÉ PARTICULIER

-Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des cours auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l'activité.

-Les participants ou leurs parents sont invités à souscrire à une police d'assurance contre les accidents.

-Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique de l'activité.

CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS

-Prenez note que pour vous prévaloir du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, il vous faudra conserver vos reçus. Pour en savoir plus sur le crédit et votre éligibilité, nous vous invitons à consulter le site Internet <http://www.cra-arc.gc.ca> ou à communiquer avec l'Agence du revenu Canada.

RÈGLES SANITAIRES

-Vous devez en tout temps respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre vous et les autres clients ou employés.



-Vous devez obligatoirement vous désinfecter les mains en entrant dans le chalet et respecter les flèches directionnelles ou les consignes des employés pour circuler dans le chalet.

-Vous devez obligatoirement porter le couvre-visage pour entrer dans le chalet. Si vous n'en portez pas, le GPAT se donne le droit de vous refuser l'accès au chalet.

-Vous devez respecter le nombre maximum de personnes autorisées dans le chalet. Un employé sera présent pour vous s'assurer de maintenir la capacité maximum. Vous devez respecter ses consignes.

-Si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du GPAT.

-Si vous ou quelqu'un de votre foyer présente des symptômes de la Covid-19 fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du GPAT.

-Le GPAT se donne le droit de vous expulser de son site sans remboursement si vous ne respectez pas les règles sanitaires mises en place pour assurer la sécurité des clients et des employés.